

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1231

Rubrik: Universités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix de la formation

Nombre de cantons sont confrontés à de graves difficultés financières. Dès lors ils examinent de plus près leurs dépenses, notamment lorsque ces dernières bénéficient à des ressortissants extérieurs à leur territoire. La question est particulièrement sensible en matière de formation supérieure.

LE CENTRE FINANCE LA PÉRIPHÉRIE

Pour l'agrandissement du technicum de Rapperswil, budgété à 70 millions de francs, Zurich a versé 44,5 millions, quand bien même moins de la moitié des étudiants sont domiciliés dans le canton. Saint-Gall, Schwytz et Glaris ont certes participé à cet investissement au prorata du nombre de leurs ressortissants fréquentant cette école, mais il reste 150 élèves d'autres cantons et de l'étranger à la charge de Zurich.

L'ÉMIGRATION DES DIPLÔMÉS

Quelques années après la fin de leurs études, seuls 20% des étudiants uranais exercent une activité professionnelle dans leur canton.

On estime qu'en moyenne 30 à 50% des diplômés des cantons non-universitaires ne retournent pas dans leur canton d'origine. Cette émigration profite d'abord aux cantons universitaires et, en premier lieu, aux plus développés économiquement d'entre eux: quatre ans après l'obtention de leur diplôme, 78% des gradués travaillent dans des cantons universitaires, soit 15% de plus que les effectifs étudiants de ces cantons.

(jd) Les finances zurichoises se portent mal. Ce canton riche fait donc ses comptes; des dépenses, qui hier ne suscitaient aucun débat, sont analysées aujourd'hui d'un œil critique, à l'exemple du coût des établissements supérieurs de formation.

Faut-il faire payer aux cantons le coût effectif des prestations dont bénéficient leurs étudiants émigrés? C'est la solution que semble vouloir choisir Zurich (voir marge) Cet été, le Conseil d'Etat a décidé de renégocier dans ce sens deux accords régionaux sur les contributions aux établissements de formation non universitaire. Et en septembre, le Grand Conseil unanime a modifié la loi sur l'instruction pour que les cantons qui envoient des étudiants à l'Université de Zurich paient une contribution traduisant la vérité des coûts. Le problème déborde largement le cadre de la formation supérieure. Mais restons-en aux universités.

9000 francs par étudiant

Un concordat auquel ont adhéré tous les cantons et le Liechtenstein règle depuis 1981 le financement des universités par les cantons d'où proviennent les étudiants. La contribution, initialement fixée à 3000 francs par an et par étudiant, se monte actuellement à près de 9000 francs. Ce montant forfaitaire représente moins du tiers du coût moyen annuel d'un étudiant et ne tient pas compte des fortes différences de prix entre les divers types de formation.

Le concordat arrive à échéance en 1998. D'où le coup de force zurichois, maladroit, mais qui oblige à repenser à la fois le financement des universités et la répartition des compétences dans ce domaine. Maladroite, la décision zurichoise, parce qu'elle s'appuie sur un critère faussement objectif et ne laisse que peu de marge de manœuvre pour la négociation. En effet, diviser les dépenses totales de l'Université de Zurich par le nombre d'étudiants et croire qu'on obtient ainsi la «vérité des coûts» imputables aux cantons qui envoient leurs étudiants sur les bords de la Limmat, c'est oublier les avantages indéniables – notamment économiques et culturels – dont jouit un canton universitaire. Sans parler du fait que la grande majorité des étudiants des cantons non universitaires ne retournent pas chez eux une fois leurs études achevées, mais trouvent un emploi dans un canton universitaire (voir marge).

Si le renouvellement du concordat échoue à cause des exigences zurichoises, la situation universitaire suisse risque de se dégrader rapidement. Les cantons non universitaires préféreront envoyer leurs étudiants dans les universités offrant les conditions financières les plus avantageuses. Et à l'avenir, seuls les candidats en mesure de payer disposeront de la liberté de choisir leur lieu d'étude. En clair, un numerus clausus basé sur l'argent.

Conséquences fâcheuses

Le cavalier seul zurichois risque de favoriser un autre scénario, tout aussi regrettable, celui de l'atomisation du paysage universitaire helvétique: s'ils doivent payer à Zurich le «prix coûtant» de la formation, pourquoi Lucerne et les cantons de la Suisse centrale ne développeraient-ils pas leur propre université à partir du noyau déjà existant de la faculté de théologie? Saint-Gall pourrait faire de même avec sa Haute école économique. Avec l'embryon d'université créé au Tessin, on assisterait alors à une dispersion des forces contraire à l'exigence de la masse critique indispensable à un enseignement et une recherche de qualité.

Le maintien d'un réseau universitaire librement accessible et constitué d'unités de dimension suffisante passe donc impérativement par une double réforme: celle des modes de financement et du partage plus équitable des responsabilités en matière de politique universitaire.

A cet égard, le rôle de la Confédération est primordial. Berne a progressivement diminué son engagement financier ces dernières années, alors même qu'augmentaient les charges des cantons universitaires. Ce désengagement n'est pas étranger aux difficultés actuelles de ces derniers. Il paraît évident que le maintien et le développement d'une place universitaire de qualité ne peuvent être laissés au libre jeu des rapports intercantonaux. La Confédération assume là une responsabilité importante. Forte d'une aide financière moins mesquine, elle pourrait accélérer la coordination entre universités et favoriser des économies substantielles. Dans ces conditions, les cantons non universitaires auraient mauvaise grâce à refuser d'augmenter leur participation financière. En contre-partie, ils devraient obtenir une représentation équitable au sein de la Confédération universitaire suisse. ■